

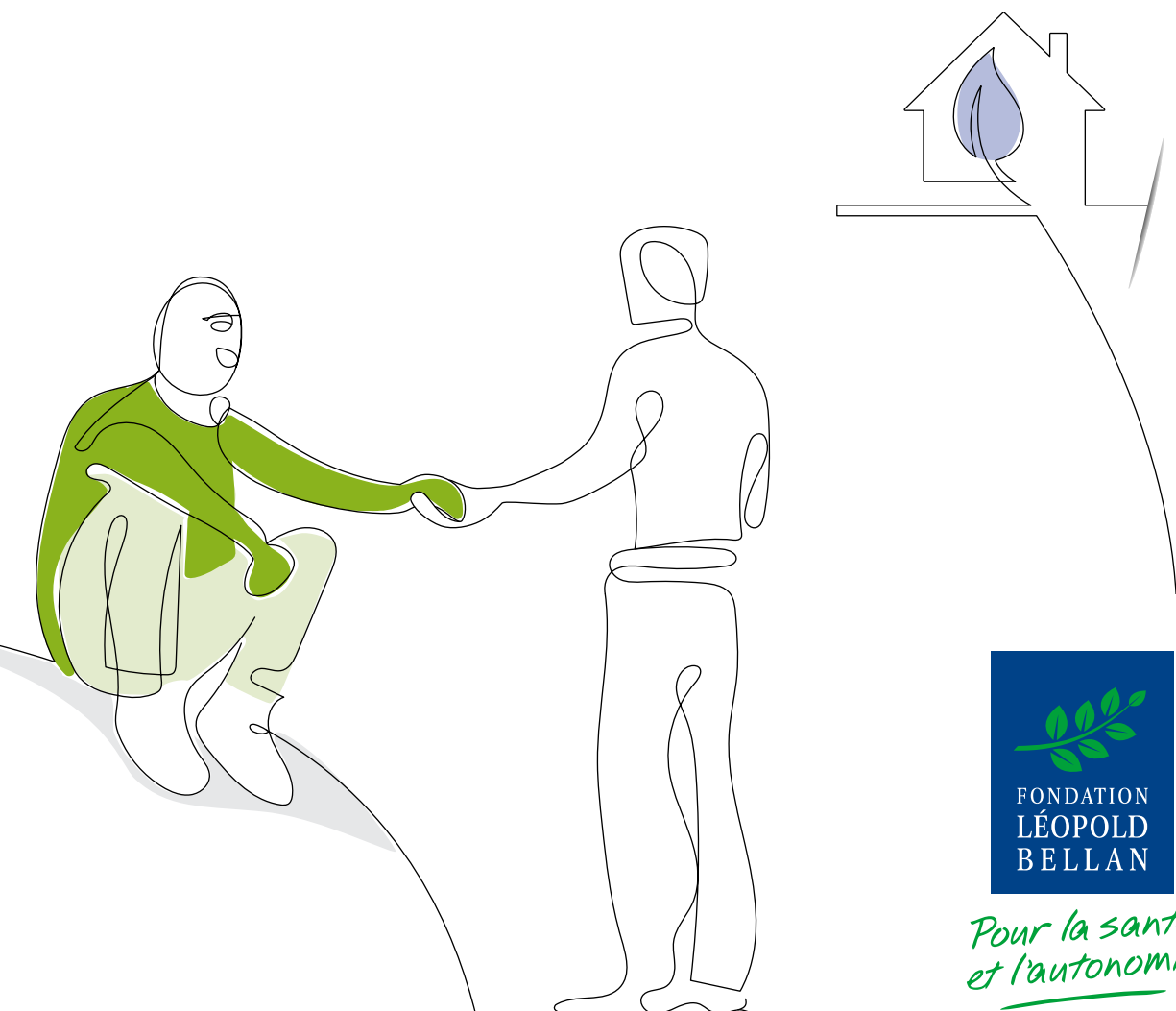
Foyer d'Accueil Médicalisé (Fam)

Léopold Bellan

MONCHY-SAINT-ÉLOI

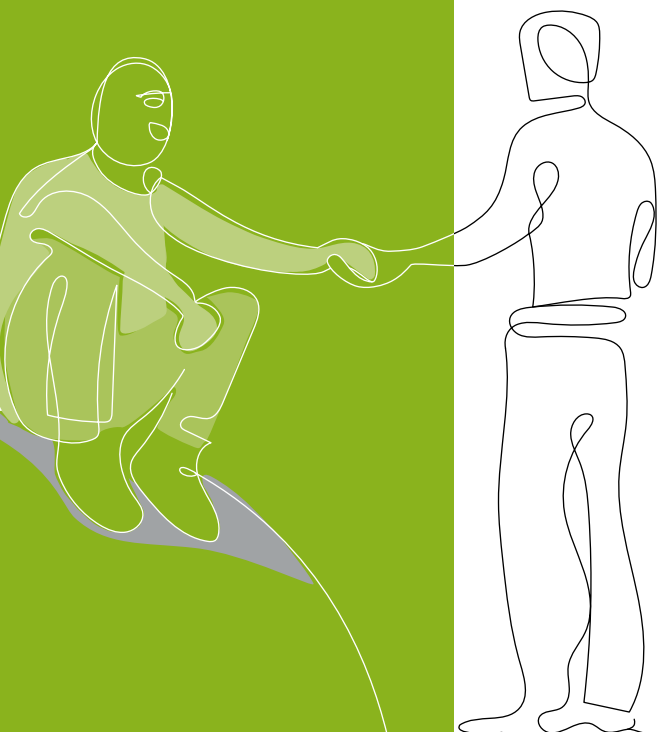
LIVRET D'ACCUEIL

HANDICAP ADULTES



*Pour la santé
et l'autonomie*

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (et, le cas échéant, à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	2
Notre établissement •	
Nos objectifs et nos missions •	
Les modes de prise en charge •	
LES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT	5
VOTRE ACCOMPAGNEMENT PAR LE Fam	8
Les actes de la vie quotidienne •	
Votre vie sociale et culturelle •	
Votre santé •	
UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE	13
VOTRE PARCOURS AU SEIN DU Fam	14
La pré-admission •	
L'admission •	
L'accompagnement durant votre séjour •	
Votre départ de l'établissement ou votre réorientation •	
VIE QUOTIDIENNE AU Fam	16
MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE SÉJOUR	18
Les règles de vie et de sécurité •	
Les modalités financières du séjour •	
Les assurances obligatoires •	
NOS PARTENAIRES	21
VOTRE PARTICIPATION	22
VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION	24
LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN	28

Bienvenue



PIERRE-ALAIN BRUNEL

La direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir au sein du Foyer d'accueil médicalisé (Fam) Léopold Bellan de Monchy-Saint-Éloi.

Ce livret d'accueil vous permettra, ainsi qu'à votre famille, votre représentant légal ou vos proches, de mieux connaître l'établissement dans lequel vous avez choisi de vivre. Il vous présente le foyer, les prestations proposées et l'équipe qui sera à vos côtés.

Notre mission est de favoriser votre bien-être au quotidien en vous apportant un soutien personnalisé, bienveillant et respectueux et en vous accompagnant selon votre rythme, vos habitudes et votre projet de vie.

Notre équipe, constituée de professionnels compétents et motivés, portant les valeurs de la Fondation Léopold Bellan, sera à votre écoute tout au long de votre séjour.

Au fil du temps, les occasions ne manqueront pas d'approfondir la rencontre et les échanges, pour permettre de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue !

PA Brunel





QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Le Fam accueille des personnes avancées en âge, avec une déficience intellectuelle pouvant être associée à d'autres déficiences et résidant de façon habituelle dans l'Oise.

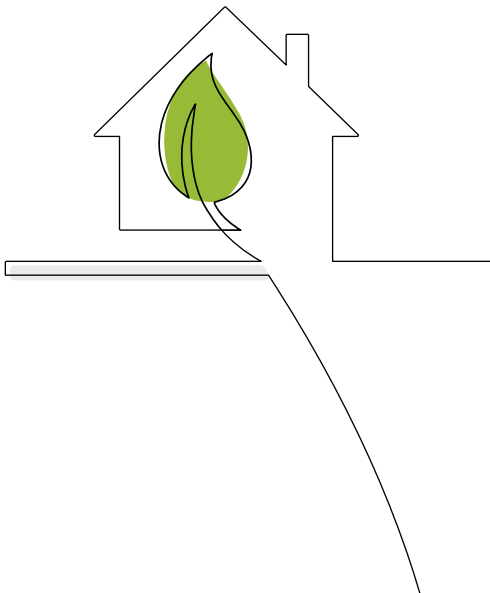
L'établissement dispose de 48 places en accueil permanent et de 2 places en accueil temporaire. Il est ouvert tous les jours de l'année.

Le Fam est situé à 800 m du centre du village de Monchy-Saint-Éloi (2100 habitants) où se trouvent une pharmacie, un coiffeur, une boulangerie et un café-restaurant.

Ces services sont accessibles à pied, en autonomie ou en sortie accompagnée.

Aux alentours du foyer, se trouvent des forêts, des étangs, des clubs hippiques, des villages, des marchés, des bibliothèques, un cinéma, des piscines, des parcs d'attractions, des parcs animaliers et tout un patrimoine historique... Ces ressources permettent aux professionnels de vous proposer des activités variées.

Vous pouvez également vous promener, rencontrer d'autres résidents ou vous reposer dans les spacieux espaces verts autour du foyer.



48 places
en accueil
permanent

2 places
en accueil
temporaire



NOS OBJECTIFS ET NOS MISSIONS



Nous avons à cœur de vous offrir les conditions d'une vie épanouissante.

L'accompagnement proposé au sein du Fam souhaite répondre à vos besoins en respectant vos habitudes et votre projet de vie. Nous veillons à nous y adapter tout au long de votre séjour.

NOS OBJECTIFS

- Vous permettre de rester pleinement acteur de votre vie d'adulte responsable ;
- Maintenir et favoriser vos apprentissages, votre autonomie et développer l'image positive de vous-même ;
- Si besoin, vous accompagner dans les actes de votre vie quotidienne ;
- Favoriser votre participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées ;

- Favoriser vos relations avec les autres, l'expression de vos choix et de votre consentement en développant toutes vos possibilités de communication ;
- Veiller au développement de votre vie affective et au maintien du lien avec votre famille ou vos proches ;
- Vous assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins qui vous sont délivrés ;
- Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique.

“Le Fam est d'abord un lieu de vie, dans lequel des soins peuvent être réalisés.”



QUI SOMMES-NOUS ?



“C’était trop bien ici, j’ai fait plein d’activités, l’équipe est sympa et j’ai retrouvé plusieurs copains de mon ancien foyer.”

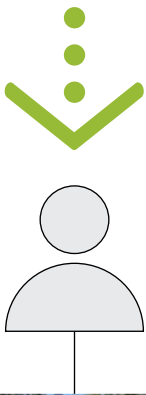
— Evelyne lors de sa préparation à une admission permanente.



LES MODES D'ACCUEIL HÉBERGEMENT PERMANENT OU TEMPORAIRE

- **L'accueil permanent** : 48 places sont dédiées aux personnes vivant tout au long de l'année au sein du foyer.
- 2 places sont dédiées à de **l'accueil sur de plus courtes périodes** :
 - *L'accueil temporaire de répit* : pour vous proposer à différentes période de l'année des temps de répit ou répondre à une situation d'urgence pour vous-même ou votre entourage.
 - *L'accueil temporaire d'adaptation* : pour préparer votre entrée en accueil permanent en vous permettant de découvrir la vie au sein du foyer et en favorisant votre adaptation à votre futur environnement. Dans ce cas, les durées d'accueil varient selon vos besoins, et ce, jusqu'à votre admission permanente.

LES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT



Le Fam Léopold Bellan a ouvert en décembre 2010.

D'aspect moderne et très lumineux, le bâtiment se compose de deux niveaux reliés par un grand escalier central, par deux ascenseurs et deux rampes d'accès extérieures.



LES CHAMBRES

Les chambres sont situées au 1^{er} étage. Elles sont toutes individuelles, disposées dans quatre ailes de couleurs différentes et communiquent directement avec deux espaces communs.

Toutes les chambres ont une vue directe sur les environnements boisés.

Vous disposez d'une chambre meublée avec salle d'eau individuelle. Vous pouvez la personnaliser avec votre mobilier, votre décoration et vos équipements (télévision, radio, ...), dans le respect des obligations de sécurité.

Vous disposez de la clé de votre chambre, selon votre autonomie.

LES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT

LES ESPACES COMMUNS

Les deux espaces communs, situés au 1^{er} étage, sont équipés de tables pour les repas et les ateliers.

L'un est aménagé de manière à recréer une ambiance de bar-caféteria, l'autre dispose d'un salon de télévision. Chacun donne sur une terrasse ensoleillée, munie de bancs et de tables.

Différents espaces de vie permettent des activités collectives (jeux de société, musique ...).



LA RESTAURATION

La salle de restaurant est située au rez-de-chaussée. Les repas sont préparés par la cuisine de l'établissement en tenant compte de vos goûts et de vos besoins.



LE MÉNAGE ET L'ENTRETIEN

L'entretien des locaux collectifs et de votre chambre est assuré par les maîtresses de maison.

Vous pouvez demander l'intervention du service technique en cas de panne des installations de l'établissement.



LE LINGE - LA BLANCHISSERIE

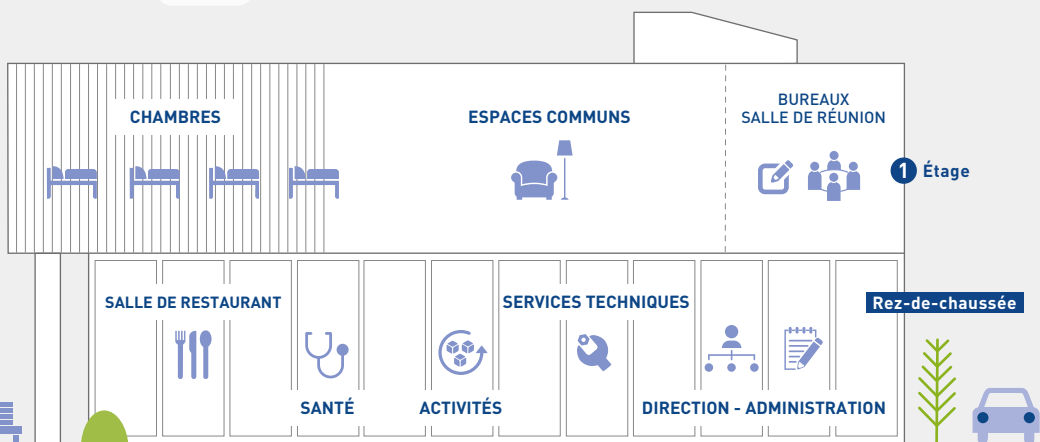
Le Fam vous fournit les serviettes de toilette, les draps, les couvertures, les oreillers et les serviettes de table. Un service blanchisserie est chargé de l'entretien de vos vêtements, sauf du linge fragile qui doit être nettoyé par vos soins, via votre famille ou par un pressing.



VOTRE PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

Pour participer à la vie collective, vous serez sollicité, dans la mesure de vos capacités, pour effectuer le petit ménage et le rangement quotidien de votre chambre, ranger votre linge, mettre le couvert, débarrasser la table, faire la vaisselle...

POUR VOUS REPÉRER DANS LE FOYER



Rez-de-chaussée :

la salle de restaurant, le service paramédical et médical, les salles d'activités, la direction, le service administratif, les services techniques (blanchisserie, maintenance, bagagerie et stockage).

1^{er} étage :

les chambres des résidents, deux grands espaces de vie communs, les bureaux des professionnels et une salle de réunion.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

PAR LE Fam

La personnalisation de votre accompagnement
au cœur de nos actions.

*Quand maman
était à l'hôpital,
j'étais content
de venir au
Fam pendant
quelques jours."*

— Robert, en accueil
temporaire de répit.



LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE



L'équipe éducative et soignante vous accompagne afin de **préserver vos capacités et votre autonomie** : soins d'hygiène corporelle, achats personnels, gestion de votre argent, entretien de votre chambre, participation aux tâches domestiques, lien avec votre famille et vos relations extérieures, préparation de vos vacances...



VOTRE VIE SOCIALE ET CULTURELLE



Des activités diversifiées et adaptées à vos centres d'intérêt et à votre projet vous sont proposées. Elles développent votre autonomie, votre créativité et vos liens sociaux. Elles valorisent vos savoir-faire et vos talents. Ce sont également des espaces de discussion où chacun peut s'exprimer, raconter, écouter.

LES ATELIERS

Des ateliers de 6 à 7 personnes sont organisés le matin et l'après-midi tous les jours de la semaine, y compris le week-end, chacun est libre d'y participer ou non :

- **Atelier nature - jardinage**
Activités éducatives autour de l'observation de la nature, activités manuelles (création de nichoirs...), horticulture, décoration florale en intérieur...
- **Atelier d'activités manuelles et artistiques**
Peinture, dessin, collage, pâte à sel, broderie, tricot, canevas, modelage, mosaïque, couture...
- **Atelier multimédias**
Informatique, musique, vidéo, photo...
- **Activité Snoëzelen**
Espace de stimulation sensorielle par le biais de musiques, de jeux de lumières apaisantes, d'objets à toucher, de massages...
- **Art thérapie**
Danse, dessin, expression corporelle...
- **Atelier cuisine**
Réalisation de préparations (gâteaux, fruits...) pour les goûters du week-end, préparation et partage d'un repas en petit groupe...



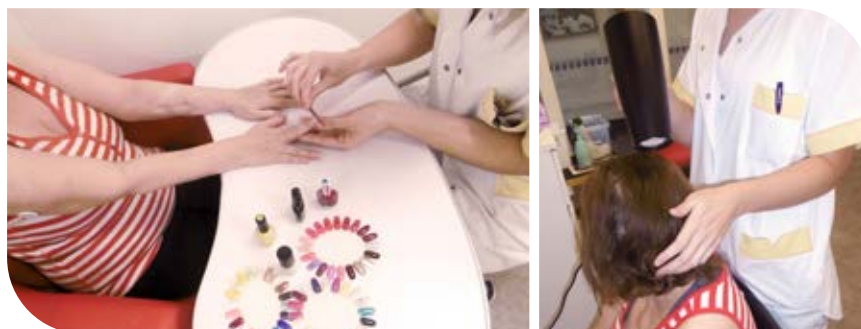


VOTRE ACCOMPAGNEMENT PAR LE Fam

LES PRESTATIONS PROPOSÉES AU SEIN DU FAM

Le Fam dispose d'un salon de coiffure et d'esthétique dédié à la détente, des espaces salon et une bibliothèque accessibles avec un membre de l'équipe du foyer.

En dehors des activités animées par le personnel, vous pouvez bénéficier de prestations réalisées par un professionnel extérieur : coiffeur, esthéticienne, sophrologue... Ces prestations sont payantes et les tarifs sont affichés devant chaque salle.



Nous veillons à un équilibre entre des activités calmes et des activités distractives ou ludiques, voire festives.”

LE FAM ORGANISE ÉGALEMENT DES SORTIES

- **Pour votre vie sociale** : achats personnels, retrait d'argent, restaurant, pique-niques, fêtes extérieures, brocantes...
- **Pour votre vie culturelle** : spectacles, cinéma, musées, concerts, expositions...
- **Pour vos loisirs sportifs** : bowling, pêche, rencontres sportives, piscine, marche, équithérapie, sport adapté...

Des séjours de courte durée peuvent également être proposés.

Les activités proposées par le Fam peuvent être réalisées avec des partenaires (associations culturelles, sportives, bénévoles ou autres intervenants).

VOTRE PARTICIPATION À LA VIE CITOYENNE

Votre vie citoyenne et votre inclusion dans la cité sont pleinement accompagnées, selon vos souhaits.

Nous favorisons votre :

- participation aux activités et aux diverses manifestations de la commune (comité des fêtes, loto de la mairie, brocante, bulletin municipal), utilisation des équipements (bibliothèque, marchés, activités sportives, réseau de transport etc...);
- participation à la vie politique (inscription sur la liste électorale, vote, réunions communales citoyennes);
- présence lors des vœux du maire et des cérémonies officielles;
- accès aux démarches administratives (renouvellement de carte d'identité, ...).



VOTRE SANTÉ

L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

L'un des médecins généralistes salariés de l'établissement ou votre médecin traitant vous reçoit en consultation selon votre état de santé ou à votre demande.

Un médecin psychiatre salarié de l'établissement peut vous accompagner en cas de besoin.

Nos médecins travaillent en partenariat avec les hôpitaux et les spécialistes (pour les dents, les yeux, les oreilles, le cœur, la peau, le cerveau...). Ils vous suivent tout au long de votre parcours de soins.

LA PLACE DE VOTRE FAMILLE

Vos relations familiales et la place de votre famille sont pleinement respectées selon vos souhaits : sortie en famille (à la journée ou sur plusieurs jours), visite au sein du Fam, repas ou goûter partagés, accompagnements médicaux.

Avec votre accord, votre famille a également la possibilité de rencontrer tout au long de l'année les professionnels du Fam.

Les familles sont également encouragées à participer activement à la vie quotidienne, au projet personnalisé de leur proche et à s'exprimer spontanément sur les sujets de leur choix.

Une rencontre annuelle des familles permet de diffuser les informations concernant la vie de l'établissement et d'échanger.

Des représentants des familles participent au CVS (Conseil de la Vie Sociale).



VOTRE ACCOMPAGNEMENT PAR LE Fam

L'ACCOMPAGNEMENT INFIRMIER

Les infirmières participent au suivi de votre santé au quotidien, assurent les soins courants et proposent des actions de prévention (tension, poids, alimentation, sommeil, tabac, dépistage des maladies graves). En cas de soins ou d'examens à réaliser à l'extérieur, elles vous informent de toutes les étapes (explications détaillées, présentation de photos, mise en situation).

Lors des consultations extérieures, le plus souvent, vous êtes accompagné par un professionnel du Fam.

Les médicaments sont préparés par une pharmacie, de manière sécurisée, puis contrôlés et délivrés par les infirmières. Les professionnels vous aident à les prendre en cas de besoin.



LA RÉÉDUCATION

La psychomotricienne du Fam et des kinésithérapeutes extérieurs interviennent, sur prescription médicale, plusieurs fois par semaine.

EN CAS D'HOSPITALISATION

Nous communiquons toutes les informations nécessaires à l'hôpital, puis nous restons en lien avec les professionnels hospitaliers pour permettre votre retour rapidement.

Au cours de votre séjour à l'hôpital, un professionnel peut vous rendre visite si vous le souhaitez.

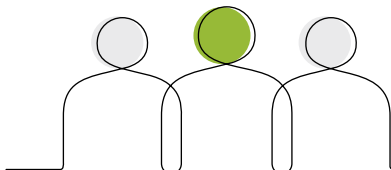
UNE ÉQUIPE

À VOTRE SERVICE

— LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS PORTENT DES BADGES —



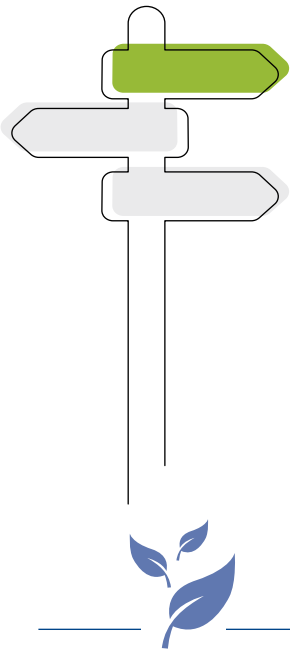
Une équipe entièrement consacrée à votre accompagnement individualisé.





VOTRE PARCOURS

AU SEIN DU Fam



VOS RÉFÉRENTS

Il s'agit de trois professionnels qui sont plus particulièrement attentifs à la personnalisation de votre accompagnement et à la mise en œuvre de votre projet personnalisé. Ils vous accompagnent au quotidien dans vos relations et vos démarches.

1

LA PRÉ-ADMISSION

1. Réception de votre demande d'admission accompagnée de votre dossier administratif et médical.
 2. Étude de votre demande.
 3. Invitation à une visite médicale au Fam.
 4. En cas d'avis favorable, organisation d'une journée découverte pendant laquelle vous aurez un entretien avec la psychologue.
- Nous nous assurons que le projet d'intégrer le Fam Léopold Bellan est bien le vôtre : votre consentement est essentiel.
5. Présentation de votre dossier en commission d'admission.
 6. Si l'avis est favorable, inscription de votre demande sur liste d'attente.

Dans l'attente d'une place disponible, nous pouvons vous proposer des séjours d'accueil temporaire.

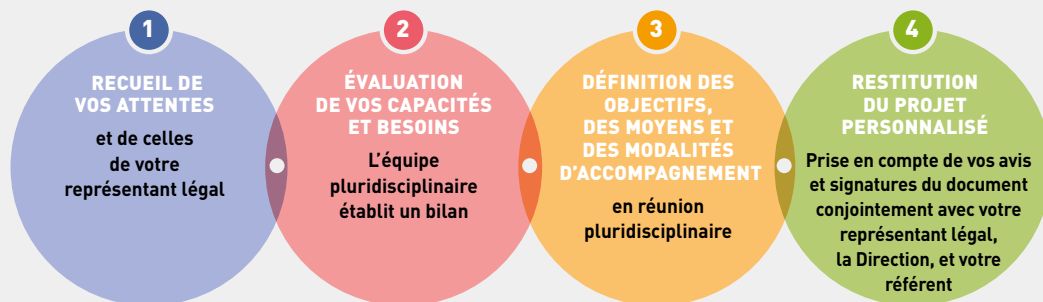
2

L'ADMISSION

1. Signature du contrat de séjour.
2. Accueil et installation avec l'un de vos référents.
3. Présentation des professionnels et pot de bienvenue avec les résidents.

3

L'ACCOMPAGNEMENT DURANT VOTRE SÉJOUR



Nous étudions ensemble l'atteinte des objectifs, vos nouvelles attentes, vos demandes, les sujets de satisfaction ou d'insatisfaction.

La démarche décrite ci-dessus est renouvelée chaque année pour adapter votre projet personnalisé à l'évolution de vos besoins et de vos attentes.

4

VOTRE DÉPART DE L'ÉTABLISSEMENT
OU VOTRE RÉORIENTATION

Si vous le souhaitez, vous pouvez solliciter une réorientation vers un autre lieu de vie.

Vous ou votre représentant légal pouvez mettre fin à votre contrat de séjour à tout moment, en respectant les délais de prévenance, indiqués dans le contrat de séjour.

L'équipe pluridisciplinaire peut également engager une réorientation dans le cas où votre état de santé le nécessite.

Le directeur de l'établissement peut mettre fin à votre contrat de séjour, conformément aux dispositions de celui-ci et du règlement de fonctionnement.

→ En cas de demande de réorientation, celle-ci devient alors un objectif de votre projet personnalisé.

“
Pour ces différentes étapes, vous pouvez être accompagné d'un proche ou d'une personne de confiance.”



VIE QUOTIDIENNE

AU Fam



LA RESTAURATION

- Le petit déjeuner est servi dans les lieux de vie à partir de 7h45.
- Les déjeuners sont servis à 12h et les dîners à 19h. Ils sont pris en salle de restauration ou dans les lieux de vie si vous avez besoin d'un accompagnement particulier.

Ce sont des temps de convivialité pour se réunir et échanger.

Votre famille peut déjeuner avec vous, dans un salon convivial, sous réserve de prévenir l'établissement au minimum 48 heures à l'avance. Ces repas sont payants, les menus et tarifs sont affichés à l'accueil et dans l'annexe tarifaire jointe au contrat de séjour.



VOTRE COURRIER - TÉLÉPHONE - INTERNET

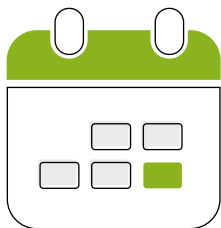
Le courrier est distribué tous les jours par le personnel dans la boîte aux lettres située à l'entrée de votre chambre. Votre chambre est équipée d'un téléphone. Les appels sont gratuits (vers les téléphones fixes en France). Votre chambre est équipée d'une prise de télévision qui vous permet de recevoir les chaînes de la TNT, ainsi que d'une connexion wifi, fournie par l'établissement mais payante. Les abonnements et démarches administratives aux chaînes payantes sont à charge du résident. Décodeurs non fournis.



LES SORTIES À LA JOURNÉE ET LES VACANCES

Des sorties à la journée ou des vacances en famille sont possibles toute l'année. Elles sont planifiées et préparées en concertation avec vous et votre famille ou votre représentant légal.

Des vacances peuvent être organisées par un organisme spécialisé ; elles sont à votre charge. Le coût du transport lié à ces sorties (non accompagnées par le Fam) est à votre charge.



LES VISITES

Afin de respecter les temps de soins, de repos et d'activités programmées, il est préférable que les visites s'effectuent entre 13h30 et 17h30.

Il est souhaitable d'en informer votre référent ou un éducateur, la veille au plus tard, afin que nous nous assurions que vous n'avez pas de rendez-vous ou de sorties.

Le salon peut être mis à votre disposition.



LES TRANSPORTS ADAPTÉS

Le conseil départemental de l'Oise propose un service de transport adapté à votre situation.

Il est disponible pour vos sorties personnelles.

Le prix du transport est à votre charge.

Les professionnels du Fam vous aident à effectuer les réservations auprès de ce service ou de celui de votre choix.



LES SALLES D'ACTIVITÉ LA BIBLIOTHÈQUE

Les salles d'activité ne sont habituellement accessibles que lors du déroulement d'une activité encadrée. En dehors des heures habituelles d'ouverture, la bibliothèque est accessible sur demande.



LES CULTES

L'établissement reconnaît et facilite une vie spirituelle, une liberté de croyance, de rites et de pratiques, dans la limite du respect de la liberté d'autrui.

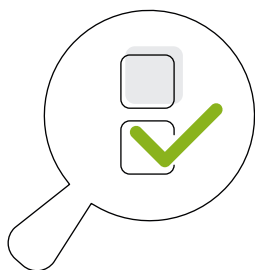


VOS ACHATS

Selon votre niveau d'autonomie, vous pouvez réaliser seul vos sorties et vos achats (vêtements ou autres), ou accompagné par l'un de vos référents.



MODALITÉS DE VOTRE SÉJOUR PRATIQUES



Nous vous invitons à prendre connaissance des règles de vie et de sécurité détaillées dans le règlement de fonctionnement.



LES RÈGLES DE VIE ET LA SÉCURITÉ

LES OBJETS PERSONNELS - L'ARGENT

Lors de votre arrivée, vous êtes invité à effectuer le dépôt de vos objets de valeur au coffre, la liste de ces objets est établie et mise à jour à chaque dépôt ou retrait. Un reçu vous est remis, ou à votre représentant légal. Lorsque vous décidez de conserver un objet de valeur, la responsabilité de l'établissement ne peut être engagée, sauf en cas de faute de l'établissement.

Un service de gestion de l'argent personnel des résidents est proposé : vous ou votre famille alimentez un compte de l'établissement (par virement ou par chèque). Vous pouvez ensuite retirer de l'argent liquide auprès du "service banque", ouvert 2 fois par semaine.

Vous disposez d'un coffre dans votre chambre pour déposer vos objets de valeur et votre argent liquide.

LA VIOLENCE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Chacun doit veiller à l'instauration et au maintien d'un climat de sérénité et de respect, nécessaires à un accompagnement de qualité.

Les faits de violence sur autrui sont susceptibles d'entraîner des poursuites administratives et judiciaires et tout acte est systématiquement signalé à la direction de l'établissement qui juge des suites à donner.

Toute présomption de maltraitance, par quelque personne que ce soit, doit être portée à la connaissance de la direction. Celle-ci peut être amenée à prendre des sanctions disciplinaires et à procéder à un signalement auprès des autorités compétentes.

LE TABAC

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du Fam. Les chambres sont munies de détecteurs de fumées, il n'est pas possible d'y fumer.

L'ALCOOL

Il est strictement interdit de détenir et de consommer des boissons alcoolisées dans les chambres et dans les locaux du Fam.

LES MÉDICAMENTS

Les médicaments sont stockés dans la pharmacie sécurisée de l'établissement. Ils sont distribués quotidiennement. Sauf dérogation conforme au projet personnalisé, aucun médicament n'est laissé dans les chambres.

LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU SÉJOUR



Les frais de séjour des résidents relevant de l'aide sociale départementale (sous conditions de ressources) sont pris en charge en majeure partie par le Département. Vous devez toutefois



L'assistante sociale du Fam peut vous aider à solliciter les aides financières correspondant à votre situation : Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide personnalisée au Logement (APL), aides sociales...



MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE SÉJOUR

payer chaque mois une participation dont le montant est fixé par le conseil départemental et révisé annuellement.

Ce montant figure dans l'annexe tarifaire de votre contrat de séjour, mise à jour à chaque changement de tarif.

Les résidents ne relevant pas de l'aide sociale départementale règlent mensuellement l'intégralité de leurs frais de séjour.

Les tarifs des prestations payantes (repas invité, internet, téléphonie payante, petit équipement technique, ...) sont affichés à l'accueil. Les prestataires extérieurs affichent leurs tarifs dans le local dédié à leur prestation (coiffeur, soins esthétiques, pédicure, ...).

L'entretien et la réparation de vos biens personnels sont à votre charge (couture, réparation d'appareils, piles, ...), mais également le matériel spécifique et personnel (couverts adaptés, petits équipements, ...).



LES ASSURANCES OBLIGATOIRES

L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES

Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.

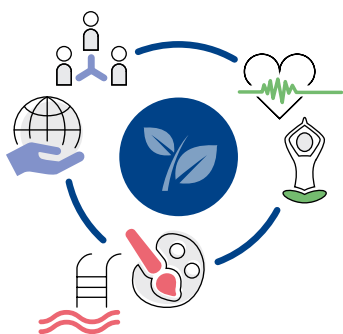
Vous devez obligatoirement souscrire une assurance individuelle en responsabilité civile. Celle-ci est indispensable dans le cas où vous seriez responsable de dommages non couverts par les assurances de l'établissement.



NOS PARTENAIRES

POUR VOTRE VIE SOCIALE, SPORTIVE ET CULTURELLE

Bénévoles • Médiatrices animales • Centre culturel • Oise sport adapté • Comédien de théâtre • Coiffeuse • Commune de Monchy-Saint-Éloi • École communale de Monchy-Saint-Éloi • École de musique • Centre équestre • Piscine • Transport en véhicules adaptés (TIVA).



POUR VOS LIENS SOCIAUX

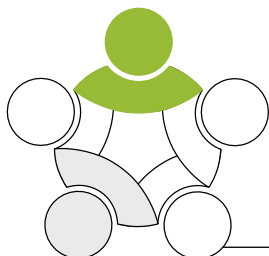
Foyers d'hébergement et foyers de vie • Service d'accompagnement à la vie sociale • Maisons de retraite...

Nous favorisons le maintien des relations qui ont fait partie de votre vie en invitant les établissements, dont vous êtes originaire, à des rencontres inter-établissements.

POUR LE SUIVI DE VOTRE SANTÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE

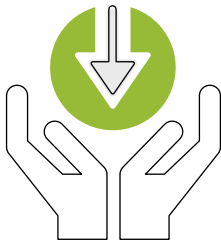
Nous proposons des partenaires privilégiés, mais vous restez libre de vos choix.

Pharmacie • Laboratoire d'analyses médicales • Pédiatures-podologues • kinésithérapeutes • Orthophonistes • Centres hospitaliers • Services de dialyse • Centre hospitalier psychiatrique de Clermont • Services de soins et de réadaptation • Balnéothérapie • Réseau de soins continus • CPIAS (Réseau Hygiène et prévention des infections).





VOTRE PARTICIPATION



Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DU FOYER

Outre votre participation à la construction de votre projet personnalisé, vous êtes encouragé à vous engager activement dans la vie du Fam et à vous exprimer spontanément sur les sujets que vous souhaitez.

- Vous êtes invité une fois par mois à une “**réunion des résidents**” au cours de laquelle sont données des informations concernant la vie du Fam. Vous pouvez y poser des questions, émettre des suggestions ou faire des réclamations.
 - Des représentants des résidents participent aux **commissions menus-restauration et activités-loisirs**, vous êtes invité à leur faire part de vos souhaits et remarques.
 - Vos représentants au **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** transmettent vos souhaits et remarques.
-

Une implication dans la vie de l'établissement !

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Lieu d'échanges, il se compose de représentants des résidents, des familles, de la Fondation, de la direction et des salariés. Il se réunit 3 fois par an.

Il recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement.

Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

QUALITÉ DE LA PRESTATION

Le Fam est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité. À ce titre, des enquêtes de satisfaction sont réalisées pour connaître votre avis sur différents thèmes.

Toute suggestion, remarque ou réclamation peut être adressée à la direction, soit par écrit, soit avec l'aide de votre référent.





VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



Vous trouverez une information complète sur le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance, ainsi que les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, en annexe de ce livret d'accueil.



VOTRE PROTECTION



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance : un parent, un proche ou le médecin traitant. Vous pouvez consulter cette personne de confiance si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle peut vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, la personne de confiance pourra le faire à votre place. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

→ **Vous avez déjà désigné une personne de confiance** avant votre entrée dans notre établissement.

Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.

→ **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment.

→ **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle** incluant la protection de votre personne. Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie. Elles indiquent vos souhaits quant à la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous avez déjà rédigé un tel document, nous vous remercions de le confier au chef de service de l'établissement ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, nous vous invitons à vous adresser à la chef du service paramédical qui pourra vous fournir les informations nécessaires et vous remettra le formulaire à compléter.

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Vous pouvez désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour vous représenter, dans l'éventualité où vous ne seriez plus un jour en capacité, physique ou mentale, de gérer seul vos intérêts. Le(s) mandataire(s) – qui peut-être un membre de votre famille et/ou un proche – protégera alors vos intérêts personnels et/ou patrimoniaux. Tant que le mandat n'a pas pris effet, vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment.

VOS DROITS



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles. Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels du service peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.



Le Dossier Médical Partagé (DMP)

C'est un carnet de santé informatisé et sécurisé, régulièrement actualisé et contenant ses antécédents médicaux, proposé à chaque Français.

Chaque personne peut demander la constitution de son DMP. Celui-ci ne se substitue pas au dossier papier ou numérique, tenu par l'établissement.

<http://www.dmp.gouv.fr/>

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous - votre tuteur, un médecin ou un mandataire spécialement désigné - pouvez y consulter les informations portant sur votre santé. Après votre décès, dans certains cas, vos ayants droits, votre concubin ou votre partenaire de PACS peuvent également demander cet accès par écrit, au directeur. Un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.

LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données.

Vous pouvez faire valoir vos droits en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.



VOS VOIES DE RECOURS

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir vos droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé - ARS - et le président du Conseil départemental).

Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Léopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.

Vous et votre représentant légal pouvez contester une décision si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et pour cela contacter la Direction.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité.

Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public. <https://www.defenseurdesdroits.fr>

3977, UN NUMÉRO POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour alerter sur une situation de maltraitance ou de risque de maltraitance, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent joindre **du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h le 3977** (prix d'un appel local), service d'écoute téléphonique spécialisée.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire du Foyer d'accueil médicalisé de Monchy-Saint-Éloi.

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 68 établissements regroupant 4200 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, stagiaires, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.
- **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.





LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les patients disposent de représentants au sein de la Commission des usagers. Les représentants des usagers sont également représentés au sein du Comité éthique.

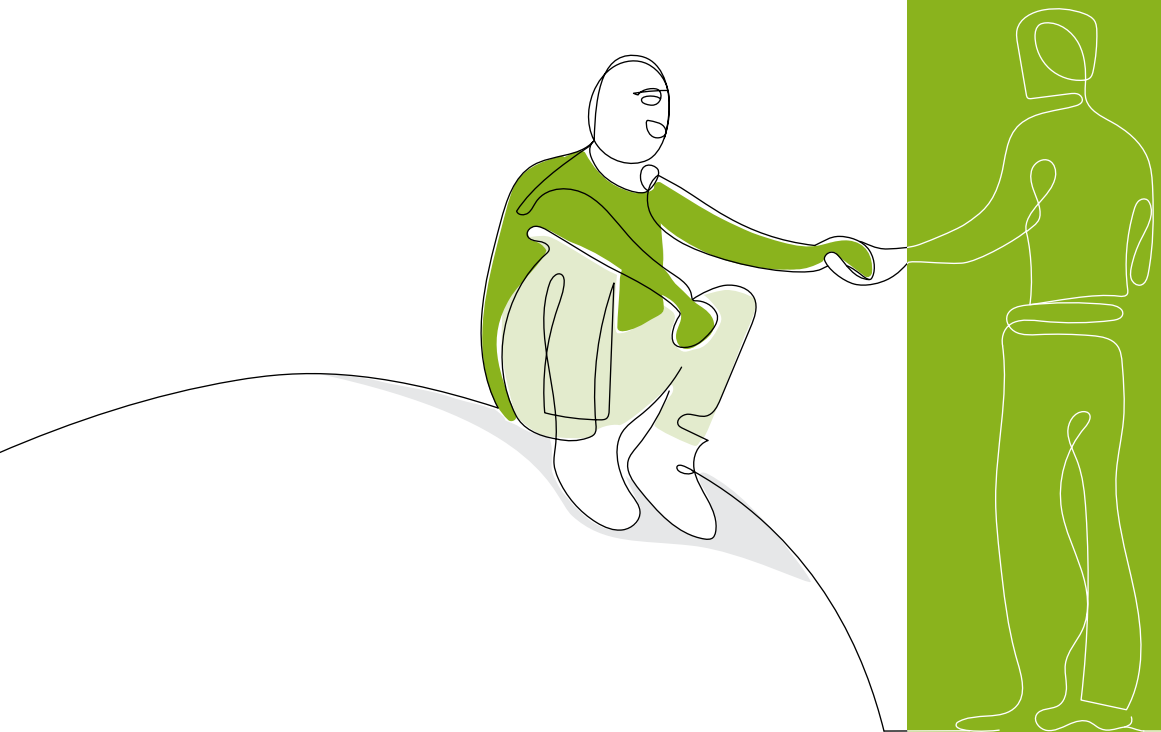
Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. À chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement."

Comité de rédaction : Fam de Monchy-Saint-Éloi, Aurélie Drouet
(Directeur Qualité - Gestion des risques), Léa Chaize (Chargée Qualité,
Gestion des risques), Isabelle Guardiola (Journaliste).
Photographies : ©Hamid Azmoun et ©Loïc Dugropez - © Adobe Stock.
Imprimé à l'Esat Léopold Bellan 78 360 Montesson en novembre 2020.
Conception et réalisation : DuoProd / Gwenaële Cosquéric.



MONCHY-SAINT-ÉLOI

Fam LÉOPOLD BELLAN

3 rue de la Croix Blanche - 60290 Monchy-Saint-Éloi

03 60 74 60 01 - Fax : 03 60 74 60 11

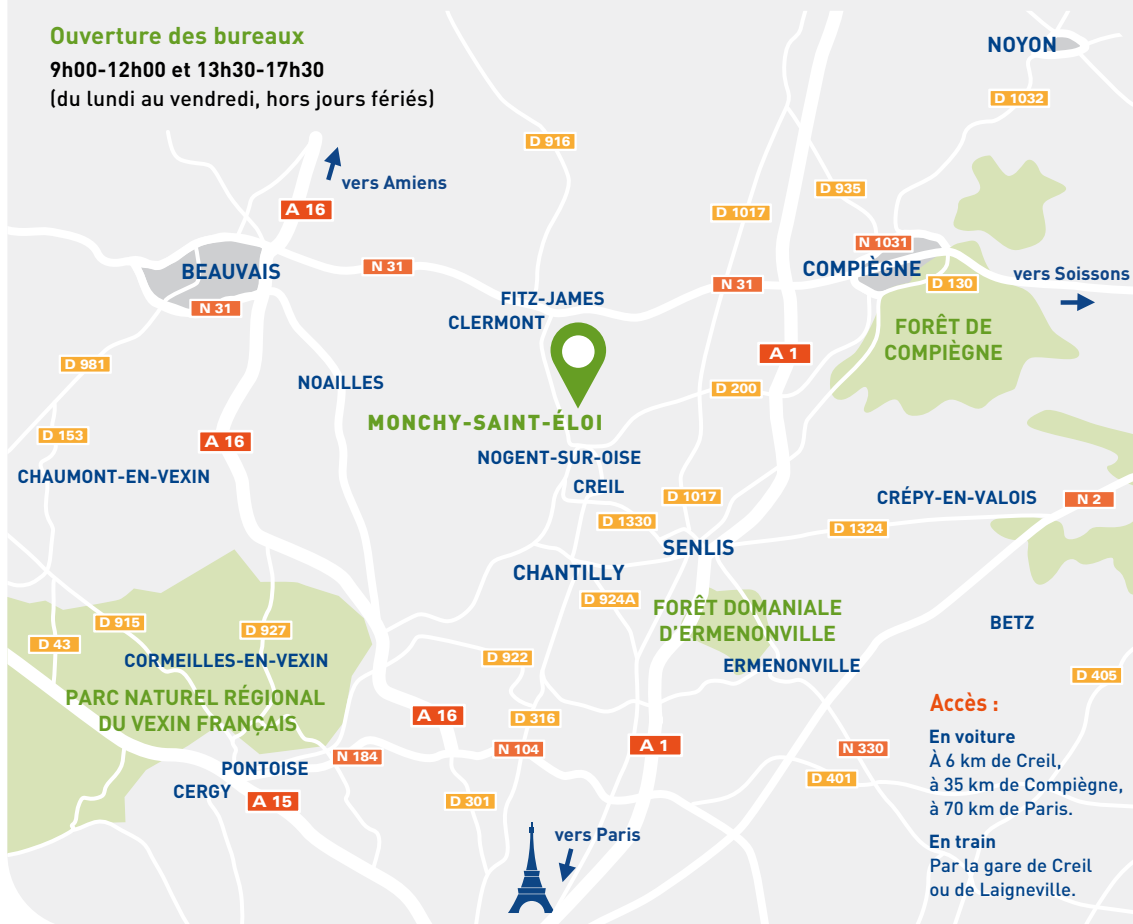
fam.monchy@fondationbellan.org

www.bellan.fr Handicap-Adultes Accueil médicalisé d'adultes handicapés vieillissants

Ouverture des bureaux

9h00-12h00 et 13h30-17h30

(du lundi au vendredi, hors jours fériés)



Accès :

En voiture
À 6 km de Creil,
à 35 km de Compiègne,
à 70 km de Paris.

En train
Par la gare de Creil
ou de Laigneville.



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr